



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : statistiques agricoles

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles. Ce rapport présente les progrès accomplis dans le plan d'exécution de la Stratégie mondiale de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales, que la Commission a adoptée à sa quarante et unième session.

Un processus mettant en jeu les principaux acteurs aux niveaux national, régional et international a été lancé pour définir le plan d'exécution, qui adopte une démarche régionale afin de tenir compte des différences de développement statistique entre régions et pour assurer une bonne appropriation par les institutions régionales. Ce plan prévoit la définition d'un cadre standard pour l'évaluation par pays qui sera utilisée comme base de la mise en œuvre d'interventions ciblées au niveau national. Un programme détaillé d'assistance technique, un programme de formation et un programme de recherches ciblées ont été mis au point. Une structure de gouvernance comprenant des instances de coordination aux niveaux mondial, régional et national est proposée. Le plan expose une stratégie détaillée de mobilisation des ressources et de soutien technique de la part des pays développés, de la communauté des donateurs et des organisations internationales fournissant une assistance technique. La Commission de statistique est invitée à prendre note des mesures prises en 2010 pour dresser le plan d'exécution et à approuver les étapes suivantes pour 2011.

* E/CN.3/2011.1.



Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles¹

I. Introduction

1. L'objet du présent rapport est de décrire les progrès accomplis dans l'élaboration du plan d'exécution de la Stratégie mondiale de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales (ci-après « Stratégie mondiale »). Le rapport résume également les mesures prises pour intégrer la contribution des divers acteurs et obtenir une bonne appropriation de cette initiative par les instances régionales.

2. La Commission de statistique a lancé l'élaboration d'une Stratégie mondiale à sa quarantième session en février 2009, après l'obtention d'un consensus sur la nécessité de remédier à la situation actuellement non satisfaisante des statistiques agricoles et de lancer une nouvelle initiative de création de capacité statistique pour renforcer les systèmes nationaux de statistiques agricoles. La Commission de statistique a donc créé le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles afin de diriger l'élaboration de la Stratégie mondiale. Ce processus a comporté de vastes consultations avec tous les acteurs importants, notamment les bureaux de statistique nationaux et les ministères de l'agriculture, lors de réunions internationales ou au cours des sessions des organes directeurs de la FAO. Un forum en ligne a été organisé afin d'atteindre un public plus large, grâce à une page Wikipedia (wiki.asfoc.ibge.gov.br).

3. La Stratégie mondiale a finalement été préparée par la Banque mondiale et par la FAO avec une contribution substantielle du groupe de travail des Amis de la présidence. L'objet en est de définir un cadre dans lequel les systèmes statistiques nationaux et internationaux pourront produire l'information de base nécessaire pour guider les décisions dans ce domaine au XXI^e siècle. Cette Stratégie comprend trois piliers :

a) Un accord sur l'ensemble minimal de données de base, que chaque pays diffusera régulièrement pour répondre à une demande existante ou nouvelle;

b) L'intégration de l'agriculture aux systèmes statistiques nationaux, afin de répondre aux attentes des dirigeants politiques et d'autres utilisateurs des données, qui souhaitent que l'information statistique soit reliée dans les divers domaines économiques, sociaux et environnementaux;

c) Encourager la pérennité des systèmes de statistiques agricoles grâce à une meilleure gouvernance et au renforcement des capacités statistiques.

4. La Stratégie mondiale définit un cadre conceptuel détaillé pour la production et l'utilisation des statistiques agricoles et rurales et les besoins d'information des divers utilisateurs. Le cadre conceptuel, l'évaluation des systèmes nationaux de

¹ Le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles est dirigé par le Brésil; il comprend aussi l'Australie, la Chine, Cuba, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, l'Italie, le Maroc, l'Ouganda, les Philippines et la Trinité-et-Tobago. EUROSTAT et la Banque mondiale participent en qualité d'observateurs; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU font assurer le secrétariat.

statistiques agricoles et le choix d'un noyau d'indicateurs montrent tous qu'il faut intégrer l'agriculture dans les systèmes statistiques nationaux.

5. La Stratégie mondiale précise quels sont les principaux instruments de cette intégration. La mise au point d'un cadre directeur d'échantillonnage pour l'agriculture sera la base des activités de collecte de données par échantillon ou recensement. Un cadre d'enquête intégré sera défini pour produire des statistiques comparables dans le temps et dans l'espace, à l'aide d'une enquête annuelle portant sur des rubriques choisies et sur des collectes périodiques de données, à partir d'un groupe couvrant par roulement les questions économiques et environnementales. L'intégration des différents domaines statistiques sera assurée aussi par un système intégré de gestion des données de toutes les statistiques officielles relatives à l'agriculture.

6. La Stratégie mondiale a été présentée à la quarante et unième session de la Commission de statistique en février 2010 où elle a été entérinée à l'unanimité. La Commission a prié la FAO et le Groupe des Amis de la présidence d'accélérer la mise au point du plan d'exécution visant à renforcer le système national de statistiques agricoles avec les mesures nécessaires pour développer le cadre directeur d'échantillonnage, le cadre intégré d'enquête et le système de gestion des données. La Commission a recommandé qu'un programme détaillé d'assistance technique et de formation soit mis en place. Elle a recommandé aussi que le plan d'exécution comprenne un programme de recherche ciblée pour soutenir la mise en œuvre de la méthodologie statistique qu'appelle la Stratégie et pour élaborer des directives méthodologiques répondant aux conditions propres aux pays en développement, qui ont souvent une agriculture de petits exploitants, des conditions agricoles difficiles ou des populations nomades. La Commission a constaté que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale nécessitera la mobilisation de ressources et l'obtention d'un soutien technique auprès des pays, de la communauté des donateurs et des organisations internationales apportant une assistance technique. Le Groupe des Amis de la présidence a été invité à rendre compte à la quarante-deuxième session de la Commission des progrès accomplis dans l'élaboration du plan d'exécution.

II. Décisions prises en 2010

7. Après la décision prise par la Commission de statistique en février 2010, la préparation du plan d'exécution a nettement progressé. Plusieurs réunions ont été organisées par le Groupe des Amis de la présidence. Ces réunions répondaient à deux objectifs : susciter et recevoir de nouvelles contributions au plan d'exécution et obtenir l'adhésion à ce plan des principaux acteurs. Le premier projet de plan d'exécution mondial et le texte complet du plan d'exécution pour l'Afrique sont communiqués à la Commission de statistique sous forme de documents de référence à sa présente session; ils sont le résultat de vastes consultations des organisations statistiques nationales et internationales ainsi que des ministres de l'agriculture et d'autres administrations qui sont représentés dans les instances dirigeantes de la FAO.

8. Une consultation mondiale sur les premières versions du plan d'exécution mondial et du plan d'exécution pour l'Afrique a été organisée lors de la cinquième Conférence internationale sur les statistiques agricoles du 13 au 15 octobre 2010, à

Kampala. Cette conférence a réuni environ 300 experts venus de 77 pays. Les séances techniques de la Conférence ont porté sur le contenu des quatre composantes techniques des plans d'exécution (principe des évaluations par pays, programme d'assistance technique, programme de recherche méthodologique et programme de formation) et sur les mécanismes de gouvernance à prévoir aux niveaux national, régional et mondial. Le contenu des plans a été examiné et discuté en détail en fonction de l'expérience des pays et des organismes régionaux et internationaux; de précieuses contributions et recommandations ont été faites en vue de la révision des plans d'exécution.

9. Une table ronde de donateurs a eu lieu lors de la cinquième Conférence internationale le 13 octobre; elle a abouti à l'expression d'un solide appui au plan par les donateurs présents à la réunion, qui se sont déclarés disposés à envisager de financer son exécution aux niveaux mondial et régional.

10. À la fin de la cinquième Conférence internationale sur les statistiques de l'agriculture, le Groupe des Amis de la présidence a tenu une réunion pour débattre des résultats de la Conférence et examiner les moyens d'élaborer les plans d'exécution en tenant compte des recommandations et des contributions techniques des experts. Le Groupe des Amis de la présidence a constitué quatre équipes de travail chargées de diriger les travaux sur les quatre composantes techniques avec le soutien de la FAO.

11. La première version du plan d'exécution a également été présentée au Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du 15 au 17 décembre 2010, à Bangkok.

III. Objet du plan d'exécution

12. Il s'agit de savoir comment appliquer la Stratégie mondiale dans chaque pays de façon que leurs résultats répondent aux normes internationales de qualité des statistiques et soient comparables d'un pays à l'autre.

13. Le plan d'exécution définit les paramètres des examens par pays qui serviront de base à l'exécution de la Stratégie au niveau national. Le plan définit des normes statistiques qui guideront le choix de la méthode requise et permettront de recenser les besoins de formation et d'assistance technique. Pour éviter les doubles emplois et assurer la comparabilité internationale des statistiques agricoles résultantes, une structure de gouvernance mondiale, régionale et nationale sera établie.

IV. Élaboration du plan d'exécution

14. Pour tenir compte des différences de développement statistique entre régions et pour assurer l'appropriation de l'initiative par les institutions régionales, une démarche régionale a été suivie. Des plans d'exécution sont donc en cours de préparation aux niveaux mondial et régional.

15. Le plan d'exécution doit s'appuyer sur les principaux volets de la Stratégie mondiale. Le premier – la constitution d'un ensemble minimal de données de base – part de l'hypothèse qu'il n'est pas possible que chaque statistique soit établie chaque année. Pour cette raison, le point de départ de l'exécution de la Stratégie est

de se mettre d'accord, pour commencer, sur un ensemble minimal de données de base. Les évaluations par pays doivent déterminer la capacité actuelle de chaque pays de fournir ce noyau de données de base. Ces évaluations donneront des indications sur les ressources, la formation, l'assistance technique et la méthode nécessaire. La Stratégie mondiale offre un choix de méthodes pour établir le cadre directeur pour l'échantillonnage et un ensemble de données intégrées qui sera adapté à chaque région ou chaque pays. L'évaluation par pays devrait aider la région et le pays à choisir la méthodologie et à déterminer les besoins de formation et d'assistance technique. Si la Stratégie souligne la nécessité d'intégrer l'agriculture dans le système statistique national (second volet) et de donner des directives à cet effet, elle laisse à chaque région ou pays le choix des moyens de le faire.

16. La création d'un mécanisme de gouvernance (troisième volet) qui sera chargé de coordonner l'exécution au niveau mondial, régional et national est un élément critique de l'exécution. Au niveau national, l'un des principaux problèmes de gouvernance est d'intégrer l'agriculture dans le système statistique national. On trouvera à l'annexe au présent document un aperçu d'ensemble des diverses structures de direction proposées et des attributions des organisations mondiales, régionales et nationales à cet égard.

17. Conformément aux recommandations de la Commission de statistique, un programme d'assistance technique, un programme de formation et un programme de recherche ciblée sont en cours d'élaboration, et constitueront les principaux éléments d'un **programme détaillé de création de capacités statistiques**. De plus, le renforcement des systèmes nationaux et régionaux de statistique agricole reposera sur une évaluation détaillée de leurs capacités techniques et opérationnelles et de leurs moyens de repérer les décisions à prendre aux niveaux national, régional et international pour définir les domaines prioritaires, le niveau des ressources nécessaires et le calendrier à retenir.

a) **Évaluation par pays** : Cet exercice devrait commencer par la préparation d'un cadre et de directives à l'intention des pays qui cherchent à évaluer leurs propres capacités statistiques, les données qu'ils produisent actuellement et leur disposition à commencer à exécuter les composantes de la Stratégie mondiale. Cette évaluation devrait déterminer la capacité de chaque pays de produire l'ensemble minimal de données de base, de façon régulière, et indiquer les principaux domaines où des améliorations sont nécessaires dans le cadre de la Stratégie mondiale. Les stratégies nationales de développement des statistiques seront examinées et, au besoin, révisées pour tenir compte des besoins de production de cet ensemble minimal de données agricoles de base. L'évaluation par pays doit comporter une évaluation de l'intégration des statistiques agricoles dans le système statistique. Elle devra également inclure une évaluation des données auxiliaires, celles qui proviennent par exemple des sources administratives; ces évaluations permettront de choisir les méthodes à utiliser pour développer le cadre directeur d'échantillonnage, le cadre d'enquête intégré et le système de gestion des données. Les besoins d'assistance technique et de formation découleront de l'évaluation des capacités statistiques et des stratégies nationales révisées de développement des statistiques. Les attributions des différents acteurs seront définies dans les plans d'action nationaux, basés sur les stratégies nationales révisées;

b) **Formation** : L'objet de la formation, comme composante de la Stratégie mondiale, est : i) d'aider les organismes nationaux à collecter, compiler, analyser et

diffuser les statistiques agricoles, en développant leur connaissance, leurs compétences et leurs qualifications; et ii) de renforcer et préserver la capacité des centres régionaux et sous-régionaux de formation d'organiser une formation de qualité en statistique. L'évaluation par pays devra comporter un examen des besoins de formation, pour permettre à chaque pays de commencer à appliquer la Stratégie mondiale et à pérenniser le système national de statistique. La formation de statisticiens agricoles doit être intégrée aux autres secteurs ou éléments de ce système. Il faut commencer par une analyse détaillée des besoins de formation, qui servira de référence à l'évaluation. Il faut prévoir une formation des utilisateurs de données pour qu'ils puissent comprendre comment utiliser celles-ci au mieux. L'assistance technique sera sans doute nécessaire pour évaluer et satisfaire ces besoins de formation;

c) **Assistance technique** : L'assistance technique, nécessaire dans de nombreux domaines, variera en fonction des capacités de chaque pays. Il faut d'abord recenser les besoins d'assistance technique tels qu'ils découlent de l'évaluation faite dans chaque pays. Cette assistance devra également porter sur les moyens de mettre au point des plans sectoriels pour les statistiques agricoles et pour leur intégration dans le développement des statistiques, afin de produire un ensemble minimal de données de base. L'assistance technique devra porter sur les éléments suivants : soutien à l'établissement de la structure de gouvernance prévue; dialogue de mobilisation et de politique générale entre le Gouvernement et les partenaires de développement pour l'intégration systématique des statistiques agricoles; choix de la méthode à utiliser; directives pour l'ensemble de l'exécution. L'assistance technique doit être coordonnée aux niveaux régional et mondial pour garantir la cohérence des méthodes utilisées de façon que le produit soit comparable entre pays. Cette coordination suppose la mise en place d'une structure de gouvernance mondiale et régionale, chargée d'appliquer la Stratégie mondiale. Mais l'un des principes de l'assistance technique est l'appropriation du processus d'exécution par le pays lui-même;

d) **Recherche** : L'objet de cet élément du plan d'exécution est d'améliorer la collecte et la gestion des données agricoles par la préparation de directives techniques et de manuels portant sur les méthodes, les normes et les instruments les plus avancés que suppose ce volet de la Stratégie mondiale. Les pays en développement ont du mal à collecter des données leur permettant d'estimer leur production agricole. Par exemple, la petite exploitation, qui pratique surtout la polyculture, pose des problèmes de mesure des zones cultivées et donc de la production. Les méthodes de récolte des céréales s'appliquent difficilement aux plantes à tubercules. En outre, le cadre conceptuel des statistiques agricoles doit montrer le lien entre l'exploitation, le ménage et l'utilisation des sols, et il faut donc établir un cadre d'échantillonnage à l'aide de nouvelles méthodes telles que la télédétection. La Stratégie mondiale offre également la possibilité d'utiliser diverses techniques nouvelles telles que les systèmes de positionnement géographique. Les méthodes utilisées par les pays développés ne peuvent être appliquées sans adaptation aux pays en développement. Au besoin, de nouvelles méthodes seront mises au point pour résoudre les problèmes précis qui se posent dans les pays en développement tels que le recensement des troupeaux nomades et la production de plantes à tubercules et les cultures mélangées.

18. Il faut définir des normes et des directives opérationnelles sur les méthodes statistiques d'échantillonnage, le cadre des enquêtes par échantillon (notamment les

concepts et les définitions) et les techniques de collecte, de vérification, d'estimation et d'analyse des données.

19. Ces diverses composantes techniques seront coordonnées dans un cadre logique d'ensemble qui garantira que les liens entre la formation, l'assistance technique et les recherches seront bien pris en compte au moment le meilleur. Le plan mondial d'exécution a en effet pour important objectif de dégager un système global de suivi comprenant des indicateurs pour évaluer les résultats des divers plans régionaux d'exécution.

20. L'exécution de la Stratégie mondiale devrait aboutir à des données cohérentes et comparables entre pays, et cela n'est pas simple. L'intégration de l'agriculture dans les systèmes statistiques nationaux soulève une autre difficulté, particulièrement redoutable du fait que les bureaux statistiques nationaux et les ministères établissent eux-mêmes leurs propres statistiques de façon indépendante. Pour gérer les plans d'exécution et suivre les progrès réalisés, éviter les doubles emplois et assurer la comparabilité internationale des résultats, il est donc proposé de mettre en place une structure de gouvernance, avec des instances de coordination aux niveaux mondial, régional et national. Un vigoureux soutien mondial et régional sera nécessaire pour coordonner les évaluations par pays et apporter un soutien technique, définir des normes méthodologiques et dispenser une formation de façon que le résultat final soit comparable entre pays. Le plan d'exécution doit aussi tenir compte du fait que les membres de la Commission de statistique sont surtout les bureaux statistiques nationaux, de sorte que les ministères de l'agriculture ne peuvent guère intervenir à ce stade. La structure de gouvernance s'inspirera de celle conçue pour le Programme de comparaison internationale; cependant, l'exécution de la Stratégie mondiale dépendra de la capacité de chaque pays de déterminer le point de départ et de choisir sa méthode et le rythme de ses activités. On trouvera à l'annexe du présent document des propositions plus complètes pour une structure de gouvernance aux niveaux mondial, régional et national.

V. Produit

21. Le résultat de cet effort sera le plan d'exécution de la Stratégie aux niveaux régional et international. Sur le plan international, il s'agit des biens collectifs mondiaux et des structures nécessaires à l'application de la Stratégie mondiale. Les biens collectifs mondiaux en question comprennent :

- a) Le cadre d'évaluation de l'état des statistiques agricoles dans les pays;
- b) Les directives et le matériel de promotion des systèmes statistiques nationaux;
- c) Les normes statistiques qui déterminent le choix de la méthode d'intégration de l'agriculture dans les systèmes statistiques nationaux;
- d) La structure de gouvernance qui facilite la coordination internationale, régionale et nationale des normes statistiques, des directives, de la formation, de l'aide technique et de l'élaboration de méthodes;
- e) La mise au point de matériels didactiques et de ressources électroniques, applicables au niveau international.

22. Les plans d'exécution régionaux adaptent, s'il y a lieu, les normes statistiques mondiales aux particularités et besoins régionaux. Ils permettent d'analyser les capacités statistiques nationales et d'élaborer des systèmes d'appui aux pays sur le plan du diagnostic, de la planification, de l'intégration dans le système statistique national et de l'application des plans nationaux. Ils conçoivent en outre le programme de recherche portant sur une région précise et facilitent le développement des capacités agricoles statistiques dans les pays et dans la région. Les programmes au titre des plans d'exécution régionaux produisent des services et des biens collectifs propres aux régions et appuient le renforcement des capacités de développement portant sur des pays particuliers, pour lesquels il existe des économies d'échelle régionales ou sous-régionales. Ces activités permettront aux pays de préparer leur plan national de statistiques agricoles et de mobiliser les ressources nécessaires à la production d'un ensemble minimal de données de base.

23. On propose l'élaboration de plans d'exécution régionaux grâce à une forte appropriation régionale, avec les commissions régionales et les banques régionales de développement en tant que coordonnatrices et les autres organisations régionales et sous-régionales en tant que partenaires. Il s'agit là du modèle suivi en Afrique, où le plan d'exécution a été élaboré grâce à un partenariat régional. La Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique, avec l'appui de la FAO, jouent un rôle moteur de coordination pour préparer le Plan d'exécution régional, avec la participation de plusieurs partenaires tels que l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union monétaire ouest-africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Plan pour l'Afrique comprend plusieurs éléments, qui sont de portée mondiale, tout en étant spécifiques aux régions.

24. La Stratégie internationale sera appliquée en plusieurs phases. Au cours de la première, les produits seront axés sur le cadre, l'évaluation de pays, l'élaboration de plans d'exécution régionaux et la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre. Les plans régionaux pourront être exécutés aussitôt que les régions seront prêtes à lancer leurs initiatives.

25. L'exécution de la Stratégie mondiale par les pays devrait permettre d'obtenir une nette amélioration des statistiques agricoles au cours de la prochaine décennie, notamment dans les pays en développement. Le progrès sera mesuré grâce à des indicateurs semblables à ceux choisis dans le plan d'exécution pour l'Afrique. Le plan pour l'Afrique fixe par exemple les objectifs suivants par rapport aux données de base de 2010 :

a) Soixante pour cent des pays communiquent et produisent un ensemble minimal de statistiques agricoles de base;

b) Quatre-vingt pour cent des pays ont des structures de coordination fonctionnelles pour les statistiques agricoles (soit un net progrès par rapport au niveau actuel de 28 %);

c) Au moins 35 pays sont dotés de plan stratégiques visant à produire des statistiques agricoles, conçus dans le cadre de stratégies nationales de développement de la statistique en vue de l'intégration de l'agriculture dans le

système statistique national (à l'heure actuelle, 19 pays sont dotés de ces stratégies nationales).

VI. La mobilisation des ressources

26. Les statistiques agricoles sont depuis des années considérées comme peu prioritaires par les donateurs et les pouvoirs publics. Il est essentiel de lancer un nouvel appel à la mobilisation des ressources si l'on veut appeler l'attention des donateurs sur l'état actuel des statistiques agricoles et les avantages de disposer de données statistiques de meilleure qualité pour élaborer des politiques de développement agricole et rural et en suivre l'application. Il faudra réunir d'importants fonds pour améliorer la qualité des statistiques agricoles et mettre en place un système statistique agricole solide et durable dans les pays en développement. On estime à environ 50 millions de dollars le budget nécessaire à l'exécution de la première phase du Plan d'application pour l'Afrique.

27. La stratégie de mobilisation des ressources vise à garantir un financement et un appui suffisants aux Plans d'exécution international et régional. L'exécution du Plan international sera facilitée par un fonds mondial d'affectation spéciale pour les statistiques agricoles. Comme on l'a indiqué dans les sections précédentes, on s'attend que les crédits du Fonds soient affectés à la production de biens collectifs mondiaux statistiques ainsi qu'aux régions où la mobilisation des ressources est plus faible.

28. Dans la région de l'Afrique, le Plan d'exécution régional sera appuyé par un fonds d'affectation régionale, qui sera géré par la Banque africaine de développement.

29. Pour assurer un appui plus vaste, les donateurs auront la possibilité non seulement de contribuer aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs mais aussi d'allouer les crédits à des éléments techniques précis des Plans d'exécution ou à l'appui des programmes bilatéraux (de pays à pays).

30. La campagne de sensibilisation en faveur de l'exécution du plan international et régional et de l'importance de systèmes nationaux rationnels de statistiques agricoles une composante essentielle de la stratégie de mobilisation des ressources. Des réunions de donateurs seront organisées en marge de la quarante-deuxième session de la Commission de statistique et au siège de la FAO. On prévoit également une série de visites de haut niveau au siège des principaux organismes donateurs de la part de hauts fonctionnaires de la FAO, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Les Plans d'exécution régionaux et internationaux seront également présentés à la prochaine réunion du conseil d'administration du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (Paris21) en avril 2011 et à la plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs et d'obtenir également leur soutien.

VII. Prochaines mesures à prendre

31. D'importants progrès ont été accomplis dans l'élaboration de plans d'exécution internationaux et régionaux, notamment dans la région de l'Afrique, mais il faudra en faire davantage pour achever l'exercice. On trouvera ci-après les

prochaines mesures que la FAO devra adopter en 2011, sous l'égide du Groupe des Amis de la présidence :

a) Organiser des réunions statistiques internationales et régionales et y participer, en vue d'examiner le projet de plan d'exécution international et les plans régionaux. Parmi les réunions à venir, citons notamment les prochaines sessions des commissions régionales de la FAO sur les statistiques agricoles en Afrique et en Amérique latine, et la prochaine session, à Dublin, de l'Institut international de statistique;

b) Établir la version finale du cadre d'évaluation de pays et mener à bien les évaluations en Afrique;

c) Élaborer, sur la base du cadre d'évaluation de pays, un ensemble d'indicateurs qui servira à mesurer le progrès en matière d'amélioration des statistiques agricoles;

d) Établir le Comité directeur de la Stratégie mondiale, le Bureau de coordination mondiale et le Comité consultatif technique pour piloter la mise en œuvre de la Stratégie mondiale;

e) Collaborer avec les organismes régionaux qui peuvent jouer un rôle décisif dans l'élaboration de plans d'exécution dans les régions de l'Amérique latine et de l'Asie-Pacifique, tout en assimilant les pratiques optimales et les enseignements tirés des progrès accomplis en matière d'exécution du plan pour la région de l'Afrique;

f) Faire avancer la mobilisation des ressources pour établir des fonds régionaux et internationaux d'affectation spéciale. Plusieurs réunions de donateurs et visites conjointes au siège des principaux donateurs sont prévues;

g) Préparer la version finale du plan d'exécution de la Stratégie mondiale, qui sera présentée à la Commission de statistique en 2012 pour adoption.

32. La Commission de statistique est invitée à prendre note des mesures prises en 2010 pour élaborer le plan d'exécution et approuver les prochaines mesures envisagées en 2011.

Annexe

Gouvernance

1. Le projet de structure de gouvernance précise les rôles et responsabilités des organes directeurs mondiaux, régionaux et nationaux et devrait permettre à l'ensemble des organismes s'occupant de statistiques agricoles d'intervenir à tous les niveaux de la gouvernance, en commençant par le niveau mondial. Il définit également les liens entre les structures de gouvernance à tous les échelons.

Structure mondiale de gouvernance

2. La structure mondiale de gouvernance prévoit la création d'un comité d'orientation de la Stratégie mondiale, d'un bureau chargé de la coordination à l'échelle mondiale et d'un comité consultatif technique. Cette structure est présentée à la figure I et décrite en détail dans les paragraphes ci-après.

3. Le mandat du Groupe des Amis de la présidence s'achèvera avec la mise au point du plan de mise en œuvre. Le Groupe sera alors remplacé par le comité d'orientation de la Stratégie mondiale qui se composera de représentants des bureaux nationaux de statistique et des bureaux de statistique des ministères de l'agriculture. Le comité d'orientation devra également comprendre des représentants des organisations de coordination régionale et des principaux utilisateurs de données.

4. Le rôle premier du comité d'orientation de la Stratégie mondiale est de veiller à ce que tant les ministères de l'agriculture que les bureaux nationaux de statistique aient leur mot à dire dans les décisions prises par la Commission s'agissant des statistiques agricoles. En outre, le comité d'orientation devrait jouer un rôle stratégique de premier plan et superviser le bureau chargé de la coordination à l'échelle mondiale afin de s'assurer que la mise en œuvre tient compte des principes définis par la Stratégie. Le comité d'orientation fera rapport régulièrement à la Commission de statistique et aux organes directeurs de la FAO.

5. Le bureau chargé de la coordination à l'échelle mondiale devra être situé au sein de la Division de statistique de la FAO. Ses principales responsabilités sont de mettre au point des normes, de fournir des orientations techniques centralisées et de statuer sur des questions qui peuvent être comprises de façon différente selon les régions. Le bureau chargé de la coordination servira de secrétariat au comité d'orientation de la Stratégie mondiale; fournira le cadre d'évaluation nationale à utiliser; mettra au point, avec les secrétariats régionaux, le cadre d'un programme de formation et d'assistance technique destiné aux régions et aux pays; élaborera les méthodes statistiques concernant le deuxième pilier de la Stratégie mondiale et exposera ces méthodes dans une série de manuels statistiques; constituera l'entité centrale pour ce qui est de la mobilisation de financements; fournira un appui général en matière de coordination aux pays situés dans des régions ne disposant pas d'organe de coordination régionale viable; travaillera en collaboration avec le Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et le revenu des ménages agricoles, créé par la Commission afin de mettre au point des pratiques exemplaires permettant de relier les exploitations agricoles et les foyers agricoles.

6. Le bureau chargé de la coordination bénéficiera de l'assistance d'un comité consultatif technique constitué d'experts de domaines importants pour la mise en

œuvre de la Stratégie, à savoir : mise au point de bases d'échantillonnage; conception de plans d'échantillonnage et d'enquêtes; élaboration de bases de données statistiques à des fins de diffusion; utilisation de la technologie télédétection – capteurs de géopositionnement en vue de la production de statistiques agricoles et du recueil de données électroniques; et utilisation de données administratives. Le Groupe de Wye – ou celui qui lui succédera – pourra apporter sa contribution aux travaux de ce comité s'agissant des questions ayant trait aux statistiques rurales et aux revenus et au bien-être des foyers ruraux.

Structure de gouvernance régionale

7. Les structures de gouvernance établies au niveau régional devront être déterminées par les organisations régionales qui dirigent le plan de mise en œuvre régionale. Ces structures pourront comprendre un comité d'orientation régional, un bureau de coordination régionale et des conseillers techniques; leur nature exacte sera toutefois définie par le plan de mise en œuvre régionale.

8. Les organes de coordination régionaux ont un rôle majeur à jouer, celui de fournir une formation et une assistance technique directes aux responsables des systèmes statistiques nationaux intégrés. Les organes de coordination régionale devront également se tenir en rapport avec d'autres bureaux régionaux ou sous-régionaux de leur région afin de coordonner leurs efforts avec ceux des pays, afin d'éviter les chevauchements et de faire en sorte que les normes mondiales sont respectées. Les coordonnateurs régionaux, en particulier, sont chargés de mobiliser des financements à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie au niveau régional; de fournir aux pays un appui technique leur permettant d'évaluer leurs systèmes statistiques agricoles; de veiller à ce que les stratégies nationales de développement de la statistique soient révisées afin de tenir compte des principes de la Stratégie mondiale; de déterminer conjointement avec le bureau chargé de la coordination à l'échelle mondiale les besoins en matière de formation et d'assistance technique de la région; d'adapter les méthodes mises au point par ce bureau aux besoins de la région; de mener les travaux de recherche nécessaires pour déterminer comment mettre en œuvre ces méthodes; de créer des comités d'orientation régionaux; d'assurer la coordination des activités de formation et de soutien technique dans la région; et enfin, d'établir des partenariats entre les pays s'appuyant sur des systèmes statistiques bien conçus afin de soutenir ceux qui doivent renforcer leurs capacités.

Cadre de gouvernance nationale

9. La gouvernance au niveau des pays implique la mise en place de mécanismes de coordination nationaux faisant intervenir les bureaux nationaux de statistique, les ministères sectoriels et autres institutions fournissant des données agricoles.

10. Le mécanisme de coordination devrait faire que les différents producteurs de données adhèrent à une série commune de normes définies dans les plans de mise en œuvre mondiaux et régionaux. L'adoption de ces normes empêchera le chevauchement des efforts et des ressources ainsi que la publication de données antagoniques. Le mécanisme de coordination devrait permettre une mobilisation rationnelle des ressources en faveur du système statistique agricole dans le cadre du système statistique national. Par la gouvernance qu'il assure, il devrait permettre aux ministères et organisations participant au recueil de données agricoles de tenir

compte de l'agriculture dans l'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique.

11. La prise en compte des statistiques agricoles dans un système statistique national implique que les responsabilités doivent être partagées par le biais du mécanisme de coordination. Le rôle de chaque institution doit cependant être clairement défini.

12. Il conviendra pour ce faire de créer un organe directeur national pour les statistiques agricoles – si tant est qu'il n'en existe pas déjà un. Cet organe sera chargé de coordonner l'évaluation détaillée des statistiques agricoles du pays; de définir l'ensemble des données de base prévues par la Stratégie; d'élaborer un plan de travail national pour mettre en œuvre la Stratégie; de contribuer à la révision des stratégies nationales pour le développement de la statistique et d'identifier les rôles et responsabilités respectifs des diverses organisations au sein de l'organe directeur national; d'appliquer ou de réviser la législation concernant les pouvoirs et les responsabilités en matière de statistiques agricoles; et enfin de mobiliser un appui public aux financements afin d'assurer un système statistique viable.

Figure 1
Vue d'ensemble de la structure de gouvernance devant permettre de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales

